



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1089-16

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que :

1. Lors de sa séance du 15 octobre 2018, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1089-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1089 AFIN DE CRÉER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA DURÉE DE VALIDITÉ D'UNE RÉOLUTION APPROUVANT UN PIIA ET AFIN DE REMPLACER LA SOUS-SECTION 3 « NOYAU VILLAGEOIS »

2. Ce règlement a fait l'objet de certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, émis par la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 29 novembre et entre en vigueur ce même jour.

3. Ce règlement peut être consulté au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au www.ville.mascouche.qc.ca.

Donné à Mascouche, le 12 décembre 2018.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Linda Chau
greffe@ville.mascouche.qc.ca